

Textile-Business News

La lettre mensuelle de Texaas consulting publiée par le CEDITH,
dédiée à l'Euromed et à l'Océan indien

N° 7- Octobre 2006

Rencontres du CEDITH en Egypte



En marge du salon Egytex (9 au 12 novembre 2006), une rencontre partenariale aura lieu au Caire entre des industriels égyptiens et des membres du CEDITH (distributeurs et industriels) pour explorer les voies et moyens d'une coopération industrielle et commerciale renforcée.

Forte d'un million de salariés, la filière égyptienne du textile-habillement dispose de nombreux atouts dans la compétition internationale :

- une main d'œuvre qualifiée et bon marché : le salaire mensuel minimum est de 35 euros et le salaire mensuel moyen de 50

euros.

- un coton à longues fibres d'excellente qualité
- un secteur privé dynamique, qui investit dans les N.T.I et la distribution
- une vingtaine de QIZ (Zones Industrielles Qualifiées) abritant plusieurs centaines d'entreprises bénéficiant d'un accès au marché américain sans quotas et à droit nul
- un accès également sans quotas et à droit nul sur le marché européen
- de faibles coûts pour l'électricité et l'eau
- un coût minute en confection près de deux fois moins élevé que ceux du Maghreb
- un dispositif attractif pour les investissements étrangers (Turcs, Italiens, etc...déjà présents)
- un marché intérieur de 73 millions d'Égyptiens

Renseignements : contacter le CEDITH à limantour@cedith.com

Importations européennes : recul du Maroc et de la Tunisie

Médiocres résultats à l'exportation vers l'Union européenne pour les deux grands fournisseurs maghrébins qui se retrouvent à fin juillet 2006 en recul par rapport à leurs performances de la même période de 2005 : - 3,7 % pour la Tunisie et - 7,4 % pour le Maroc.

Ces résultats sont d'autant plus préoccupants que les deux filières sont les seules, avec la Suisse, à enregistrer des taux négatifs ; ceci en dépit des importants soutiens accordés par leurs autorités publiques pour leur modernisation et leur promotion.

Globalement, les importations européennes continuent à croître à un rythme soutenu de : 10 %. Les autres grands fournisseurs euro-méditerranéens résistent bien : Turquie, Egypte et Bulgarie mais la Roumanie s'essouffle.



Les exportateurs asiatiques ont toujours le vent en poupe, qu'il s'agisse de l'Inde (+ 17 %), du Bangladesh (+ 33 %), de l'Indonésie (+32 %), du Vietnam (+ 57 %), de la Malaisie (+ 27 %) ou du Sri Lanka (+ 32 %). Avec + 15 %, Madagascar poursuit également sa marche en avant, signe de sa vitalité.

On notera aussi le gros coup de frein des importations en provenance de Chine (+ 3 %), ce qui montre l'efficacité des quotas (imposés) par Bruxelles mais son impuissance de l'U.E à enrayer les volumineux détournements de trafic des produits chinois via Hong Kong (+ 258 %) !

Importations européennes textile-habillement à fin juillet 2007

Fournisseurs	7 mois 2006	7 mois 2005	Variations
	1000 euros	1000 euros	%
Chine	11 956 426	11 594 369	3,1%
Turquie	6 581 739	6 353 474	3,6%
Inde	3 655 493	3 121 986	17,1%
Bangladesh	2 628 501	1 973 388	33,2%
Pakistan	1 292 752	1 166 523	10,8%
Indonésie	1 038 902	786 658	32,1%
Taiwan	407 732	347 241	17,4%
Corée du Sud	603 463	595 482	1,3%
Roumanie	2 271 457	2 261 489	0,4%
USA	815 202	739 560	10,2%
Vietnam	588 212	374 651	57,0%
Tunisie	1 615 442	1 677 749	-3,7%
Hong Kong	1 658 444	462 857	258,3%
Thaïlande	675 602	586 045	15,3%
Egypte	421 992	390 578	8,0%
Maroc	1 309 405	1 414 330	-7,4%
Suisse	848 972	865 332	-1,9%
Malaisie	268 844	210 854	27,5%
Sri Lanka	566 937	430 664	31,6%
Bulgarie	803 038	734 712	9,3%
Autres	4 817 613	4 551 347	5,9%
Totaux	44 826 167	40 639 290	10,3%

Source : Eurostat Traitement statistique : CEDITH

Sur le marché français, les importations de Chine accusent une baisse de 1 % à fin juillet 2006 alors que celles originaires du Maroc et de Tunisie reculent respectivement de 3 % et de 5 %.

Coopération douanière UE-Chine

La Commission européenne et la Chine ont décidé de coopérer plus étroitement en vue d'améliorer la sécurité et de faciliter davantage les échanges tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La première étape consistera en un projet pilote visant à créer des voies commerciales « intelligentes et sûres » entre la Communauté européenne et la Chine.

Ce projet associera dans un premier temps la Commission européenne, les services des douanes chinois et leurs homologues britanniques et néerlandais. Si elle s'avère fructueuse, la coopération pourrait peu à peu être étendue à l'ensemble de la Communauté européenne. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération en matière douanière conclu par l'UE et la Chine, est le résultat de la rencontre qui s'est tenue le 19 septembre 2006



entre le commissaire européen chargé de la fiscalité et de l'union douanière, László Kovács, et le ministre chinois des douanes, M. Mu Xinsheng.

Cette coopération renforcée devrait permettre à long terme d'améliorer la sécurité et de faciliter davantage les échanges commerciaux grâce :

- à la réciprocité et à la reconnaissance mutuelle des normes de sécurité, des résultats des contrôles et du concept d'opérateur économique agréé,
- à l'utilisation des dernières technologies pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement,
- à des échanges d'informations et des évaluations de risques plus efficaces, ainsi qu'au ciblage des contrôles,
- à un dédouanement plus rapide des marchandises à l'arrivée, à une meilleure prévisibilité des délais de livraison pour les partenaires commerciaux et à des contrôles réduits pour les opérateurs économiques agréés.

Cumul préférentiel de l'origine pour la Tunisie

Le J.O de l'Union européenne du 29 septembre 2006 (L 270) confirme que l'adaptation du protocole n° 4 de l'accord euro-méditerranéen décidée le 28 juillet 2006 par le Conseil d'association UE-Tunisie (J.O L 260) est applicable à compter du 1^{er} août 2006.

En conséquence, depuis le 1^{er} août 2006, les confectionneurs tunisiens peuvent utiliser des tissus turcs, européens (UE) ou originaires des pays de l'AELE, ceci désormais sans limitations, en exonération de droits de douane (certificat EUR1) pour les vêtements fabriqués en Tunisie et exportés vers l'Union européenne, les pays de l'AELE ou la Turquie.

Le Maroc dispose des mêmes droits.

Pour les confectionneurs méditerranéens, la situation est cependant loin d'être idéale :

- d'une part parce que, profitant de l'aubaine, les tisseurs turcs ont sensiblement augmenté le prix des tissus livrés aux confectionneurs maghrébins
- d'autre part, parce que le cumul préférentiel triangulaire ne joue pas encore avec des pays comme l'Egypte ou la Jordanie. Il faudra pour cela des accords bilatéraux préférentiels en Méditerranée et/ou la ratification de l'accord d'Agadir. Or on est encore loin du compte.
- enfin, parce que la modification des règles d'origine préférentielles qui prendrait en compte comme critère la simple transformation, règle qui permettrait aux confectionneurs méditerranéens de s'approvisionner en tissus sur le marché mondial, n'est toujours pas un sujet d'actualité.

Recommandations du groupe européen de haut niveau « Textile et Habillement »

Les industriels européens vont certainement être rassurés pour leur avenir à la lecture des recommandations émises par le Groupe de haut niveau « Textile-Habillement » réuni le 18 septembre 2006 à Bruxelles. La Commission européenne s'en est d'ailleurs félicitée. Voici une rapide synthèse des recommandations dont on notera la pertinence et l'originalité :

Recherche et Innovation :

- soutenir davantage la recherche et l'innovation
- identifier des projets phares potentiels
- passer d'une production de masse à des produits spécialisés



- favoriser la normalisation dans le domaine des TIC
- ✚ **Pour une main d'œuvre qualifiée :**
 - fonder des observatoires nationaux et européens pour la formation et l'emploi
 - organiser et coordonner la formation à tous les niveaux dans l'industrie
 - créer des pools médias/information pour mieux faire connaître le secteur
 - réaliser des enquêtes pour garantir une meilleure adéquation offre/demande de formation
 - élaborer des normes de qualification communes
- ✚ **Accès réciproque aux marchés tiers**
 - une stratégie multilatérale pour un accès réciproque aux marchés doit demeurer une priorité
 - les partenaires méditerranéens sont priés de parfaire l'espace de libre-échange euro-méditerranéen en s'appuyant sur la rentabilité, la qualité et la proximité des marchés
- ✚ **Accès au financement**
 - Pour faciliter l'accès du secteur au financement, l'industrie s'est engagée à prendre les mesures pour reconstruire son image ; les chefs d'entreprises ne devraient négliger aucune occasion de présenter les nombreux exemples de réussite.
- ✚ **Groupes d'entreprises plus importants**
 - dépasser les simples rapports fournisseur-client pour établir des liens plus organiques pour former des groupes d'entreprises beaucoup plus importants afin de favoriser les efforts d'innovation et de développement et de disposer d'une masse critique et de plans d'affaires crédibles pour convaincre les institutions de crédit
- ✚ **Autres recommandations**
 - codes déontologiques engageant les entreprises à ne pas copier les modèles/dessins des autres
 - fournir aux PME des outils pour leur permettre de répondre aux exigences de la législation sur les produits chimiques

Ile Maurice : Accord TIFA avec les USA



L'Ile Maurice et les Etats-Unis ont conclu le 18 septembre 2006 un accord cadre sur le commerce et l'investissement (Trade and Investment Framework Agreement –TIFA) pour renforcer leur coopération dans les domaines économique et politique.

Cet accord est une étape vers un accord de libre-échange.

Les deux pays vont créer un conseil pour faciliter un dialogue régulier sur l'environnement des affaires, la promotion commerciale et la diversification des échanges. Les exportations de l'Ile Maurice sont essentiellement composées de ventes d'habillement. Celles-ci se sont élevées à 166 millions de dollars en 2005, en diminution de 27 % par rapport à 2004.

Pénalisée par ses coûts salariaux, 4 fois plus élevés qu'à Madagascar, la filière textile-habillement mauricienne résiste mal à l'impact du démantèlement de l'Accord Multifibres. L'Ile Maurice se tourne d'ailleurs de plus en plus vers des activités de services (secteur bancaire, assurances, informatique, centres d'appel,...)

Signalons d'ailleurs qu'à la suite d'un rapport de la Banque mondiale sur l'environnement des affaires, les autorités mauriciennes ont conçu puis mis en œuvre début octobre le Business



Facilitation Act permettant désormais, grâce à un guichet unique (Registrar of Business) de créer une entreprise en 3 jours. Le Business Facilitation Act vise aussi à faciliter les investissements étrangers, par exemple en accordant en 3 jours les permis de travail et de résidence aux investisseurs étrangers.

Subventions US aux producteurs de coton

Lors de sa réunion du 28 septembre 2006 à Genève, l'Organe de Règlement des Différends (ORD) de l'OMC a décidé, en réponse à une seconde demande du Brésil, de constituer un groupe spécial pour examiner si les Etats-Unis avaient effectivement pris des mesures correctrices à la suite de leur condamnation par l'OMC pour les subventions accordées à leurs producteurs de coton.

Selon le Brésil, les Etats-Unis continuent à subventionner leurs producteurs de coton (environ un milliard de dollars par an au titre de la Farm Bill) et à leur fournir des crédits à l'exportation qui créent de graves distorsions de concurrence et provoquent d'importantes baisses de prix et de revenus pour les autres pays producteurs, brésiliens et africains.

De leur côté, les Etats-Unis affirment qu'ils ont abrogé leur programme de subventions et qu'ils ont stoppé les mécanismes de crédit à l'exportation mis en cause par l'OMC.

Entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'U.E en 2007

Dans trois mois, la Roumanie et la Bulgarie deviendront membres de l'Union européenne. Ces deux pays sont d'importants fournisseurs d'habillement de l'Europe.



La **Roumanie**, première base de sous-traitance de l'Italie, a un secteur textile-habillement qui compte 7.500 entreprises pour 448.000 salariés. Réputée pour sa production de sportswear, casualwear et pièces à manches, la Roumanie est le troisième fournisseur d'habillement de l'Union européenne avec 3,6 milliards d'euros en 2005. Grâce à un coût minute

très compétitif, inférieur d'un tiers à celui du Maghreb, la Roumanie a connu une croissance quasi exponentielle à l'exportation entre les années 1998 à 2004. Mais mal préparée à la mondialisation, son expansion subit un gros coup de frein depuis le démantèlement des quotas de l'AMF en janvier 2005 : en 2005, ses exportations vers l'Union européenne ont baissé de 6 % ; celles des 7 premiers mois de 2006 sont stables par rapport à la même période de 2005.

La **Bulgarie** a une industrie textile-habillement qui compte 3.000 entreprises et occupe 175.000 personnes. Elle est le 10^{ème} fournisseur d'habillement de l'Union européenne avec 1,1 milliard d'euros. Composée de petites entreprises, cette filière est, elle aussi, mal préparée à subir l'impact de la concurrence asiatique. Les entreprises, dans leur très grande majorité, sont spécialisées en sous-traitance pour le compte de donneurs d'ordres européens, en particulier des sociétés grecques et allemandes. Elles utilisent essentiellement des tissus fournis par les donneurs d'ordres étrangers.

Du fait de leur intégration dans l'Union européenne, l'actuel avantage comparatif de ces deux pays en matière de coûts sera en partie gommé par des augmentations de salaires, ce qui les conduira à développer des stratégies de valorisation de leur offre grâce aux soutiens financiers européens qu'ils vont recevoir en tant que nouveaux membres.



Madagascar : une filière compétitive et une terre d'accueil des IDE



Avec 180.000 salariés, la filière textile-habillement de Madagascar bénéficie de nombreux atouts dans la compétition internationale :

- une production de coton de longue fibre (par exemple PIMA) d'une qualité égale à celle du coton égyptien ;
- une zone franche dynamique et avantageuse ;
- des entreprises compétitives et des coûts de production parmi les plus bas

du monde, deux fois moins chers que ceux des pays maghrébins et sensiblement inférieurs aux coûts chinois

- un accès à droit nul sur les marchés européen et américain

La filière connaît d'importants succès sur ses deux grands marchés d'exportation, les Etats-Unis et l'Union Européenne. Ainsi par exemple, les exportations d'habillement de Madagascar vers l'Europe ont augmenté de + 15 % au cours des sept premiers mois de 2006 !

Pour renforcer encore sa compétitivité, Madagascar lance un plan de modernisation et de valorisation de son offre et propose des conditions très attractives aux investisseurs étrangers.

Contacts : JF Limantour à limantour@cedith.com

Jordanie : violation des droits du travail dans le textile ?

Le syndicat de salariés américain AFL-CIO (American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations) et la National Textile Association ont demandé à l'administration Bush, fin septembre 2006, de prendre des mesures contre la Jordanie pour violation des dispositions sociales de l'accord de libre-échange Jordanie-USA.

Selon ces organisations, les droits des salariés étrangers qui travaillent dans le secteur textile-habillement en Jordanie (notamment des milliers d'ouvrières chinoises) sont bafoués. Par exemple, les ouvrières seraient obligées de travailler plus de cent heures certaines semaines, sans paiement d'heures supplémentaires. Celles qui se plaignent risquent d'être battues, emprisonnées et expulsées sans être payées, affirment les syndicats.

Les autorités jordaniennes contestent ces allégations des syndicats, soulignant que des mesures ont été prises pour corriger les abus et que le nombre des inspecteurs du travail est passé de 80 à 180.

AGOA : manœuvres de retardement du textile américain

La Chambre des Représentants US ne votera pas avant les élections du 7 novembre 2006 le projet de loi HR 6142 présenté par Président de la Chambre des Voies et Moyens, le Républicain californien Bill Thomas, permettant notamment de prolonger d'un an, jusqu'au 30 septembre 2008, la période d'application de la clause textile de l'AGOA – Africa Growth and Opportunity Act- qui permet aux pays sub-sahariens les moins avancés (PMA) comme Madagascar, d'exporter à droits nuls vers les Etats-Unis des vêtements qu'ils fabriquent avec des tissus de n'importe quelle origine (third country fabric).

Tel est le premier résultat des actions efficaces et des manœuvres de retardement des lobbies industriels textiles américains auprès de la Chambre des Représentants.

Alors que l'AGOA ne vient à échéance qu'en 2015, la disposition spéciale sur l'origine expire en effet au 1^{er} septembre 2007 et il est de la plus haute importance pour les pays bénéficiaires qu'elle soit reconduite car ils ne produisent pas ou peu de tissus eux-mêmes.



Dans un communiqué publié le 24 septembre 2006, le président du National Council of Textile Organization (NCTO), Cass Johnson, déclare que l'industrie textile américaine s'oppose à ce « projet de loi destructeur d'emplois qui créerait une énorme brèche pour l'entrée de la Chine sur le marché US ».

L'Europe surtaxe les chaussures chinoises et vietnamiennes

La Commission européenne a annoncé le 27 septembre que sa proposition de règlement du 30 août pour imposer des droits de douane anti-dumping de 16,5 % pour la Chine et de 10 % pour le Vietnam sur certaines catégories de chaussures en cuir va être mise en oeuvre ; ceci, pendant une période de 2 ans.

Ce règlement ne concerne pas les chaussures de sport et ne porte que sur 11 % du marché européen, estimé en 2005 à 2,5 milliards de paires.

En 2005, l'Union européenne a importé 1,25 milliard de paires de la Chine dont seules 174 millions de paires sont concernées par la mesure antidumping.

Entre 2004 et 2005, les importations européennes de chaussures chinoises en cuir ont augmenté de + 450 %.

Les importations totales de chaussures du Vietnam ont représenté 265 millions de paires en 2005 dont 119 millions de paires en cuir.

103 millions de paires de chaussures vietnamiennes sont concernées par la mesure antidumping.

Nouvelles brèves

- La société française de lingerie Aubade (42 millions € de chiffre d'affaires) a annoncé début octobre sa décision de délocaliser une partie de ses activités en Tunisie où elle est déjà présente avec une plateforme qui emploie 200 personnes. Ce plan de délocalisation va se traduire par la fermeture en France du site de La Tremouille (Vienne), un regroupement sur le site de Saint-Savin et la suppression de 180 emplois sur les 283 que comptent aujourd'hui les deux sites.

- l'IFTH-Institut Français du Textile et de l'Habillement- organise le 23 octobre 2006 à Paris, à la Bourse du Commerce, une conférence sur « La conception numérique au service de la mode ». Le programme porte sur la connaissance de la morphologie pour garantir le bien-être des produits, le tissu virtuel, les mannequins anthropométriques 3 D et la conception 3D/2D

- Selon le ministre syrien de l'agriculture, le rendement de la production de coton est de 4 tonnes à l'hectare, ce qui situe la Syrie au second rang dans le monde. Le rendement moyen à l'hectare en Afrique tourne autour d'une tonne.

- Le chiffre d'affaires hors taxes du 1^{er} semestre 2006 d'Etam s'est établi à 462,7 millions €, en progression de 9,7 % par rapport au chiffre du 1^{er} semestre 2005. Le résultat opérationnel courant s'élève à 32,5 millions € contre 27,1 millions €, soit une hausse de 19,9 %.

- La sixième conférence des ministres de l'industrie de l'U.E et des pays partenaires méditerranéens s'est tenue à Rhodes le 22 septembre sur le thème : « Les entreprises de l'Union européenne et des pays méditerranéens face aux défis de la mondialisation ». Les ministres ont convenu que le défi implique une coopération renforcée dans le domaine de



l'innovation. Il a en conséquence été annoncé que les pays méditerranéens pourront se joindre au programme « Esprit d'entreprise et Innovation » (PIC).

L'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) doté de moyens en augmentation de 32 % par rapport au soutien financier 2000-2006 (Meda, Tacis, ...) soutiendra à partir de 2007 la promotion de l'investissement des partenaires méditerranéens, l'intégration économique et le rapprochement des réglementations.

- Décathlon a annoncé la fermeture au 15 janvier 2007 de ses quatre magasins américains. Le groupe français d'articles et vêtements de sport (3,74 milliards d'euros en 2005) qui possède 375 magasins dans le monde, devrait ouvrir une cinquantaine de nouveaux points de vente l'an prochain.

- La marque française de prêt-à-porter Loris Azzaro a été rachetée à la Compagnie Financière Frey par le fonds d'investissement andorran Reig Capital Group

Publication rédigée le 5 octobre 2006 par :
Jean-François Limantour
Président du CEDITH

© La reproduction de tout ou partie de Textile-Business News est interdite sauf autorisation expresse.